

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023

Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

Objet : Projet d'extension des activités du centre de tri, de transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux, comprenant l'exploitation d'une chaîne de mise en balles des emballages, présenté par la société COVED - avis du Conseil Municipal

Délibération 2023 – 84

Rappel du contexte :

Par courrier en date du 11 août 2023, la préfète de la Haute-Vienne, alors en fonction, a transmis à la Commune le dossier "de porter à connaissance" déposé par la société COVED dans le cadre d'un projet d'extension de ses activités sur son centre de tri, de transit et de regroupement de déchets dangereux et non dangereux situé à Panazol, route du Puy Moulinier, et sollicité en retour avant le 30 septembre 2023, l'avis de la Collectivité. Passé ce délai, l'avis de la Collectivité sera réputé favorable.

Ce projet, portant sur l'exploitation d'une chaîne de mise en balles des emballages, précédemment présenté par la société COVED à la Collectivité, rentre dans une phase d'instruction administrative.

Pour mémoire le foncier qui accueillera ce projet industriel a été cédé précédemment par la Commune de Panazol après un avis favorable du Conseil Municipal en date du 27 avril 2021.

Le dossier de porter à connaissance ainsi que la Décision de la préfète de la Haute-Vienne relative à projet relevant d'un examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement sont consultables au Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du dossier et faire connaître son avis sur ce projet.

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT que la loi de transition énergétique de 2015 a fixé des objectifs de réduction de la part de déchets ultimes enfouis, que les objectifs à atteindre sont une diminution de 30% à l'horizon 2020 et 50% en 2025,

CONSIDÉRANT que ces objectifs fixés par le ministère de l'Environnement nécessitent des outils industriels de tri et de valorisation sur les territoires afin d'aider les collectivités et les industriels à respecter leurs obligations,

CONSIDÉRANT le projet de redynamisation du site du Puy Moulinier porté par la société COVED, et plus particulièrement le projet de création d'une unité de mise en balles objet du *porter à connaissance ICPE*,

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité 1 voix contre** (Monsieur Bruno COMTE)

- **PREND ACTE** de la communication du dossier "de porter à connaissance" déposé par la société COVED, dans le cadre d'un projet d'extension de ses activités sur son centre de tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux situé à Panazol, route du Puy Moulinier, et comprenant l'exploitation d'une chaîne de mise en balle des emballages,
- **FORMULE UN AVIS FAVORABLE** au projet d'extension des activités du centre de tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux, comprenant l'exploitation d'une chaîne de mise en balles des emballages, présenté par la société COVED.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Haute-Vienne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-04(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Panazol

N° de SIREN: 218711406

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB84

Objet acte: Projet d'extension des activités du centre de tri, de transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux comprenant l'exploitation d'une chaîne de mise en balles des emballages par la de mise en balles des emballages par la COVED - Avis du Conseil Municipal

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 087-218711406-20230929-DELIB84-DE

Rapport d'erreur(s):